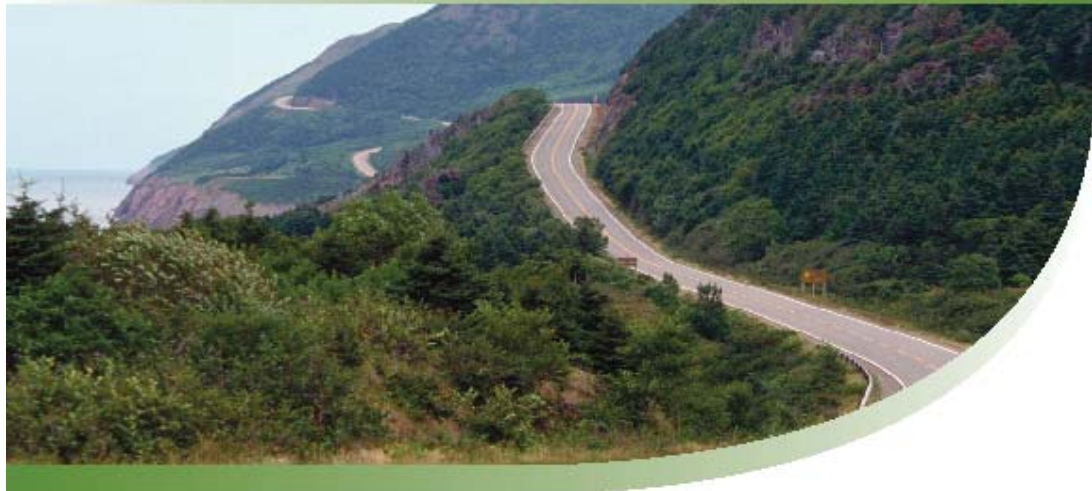




## Une vision pour les forêts du Canada 2008 et au-delà







# Une vision pour les forêts du Canada 2008 et au-delà

## Une ébauche

### Préface

---

Le Canada abrite environ le dixième des forêts du monde. Pendant des siècles, les cultures et les économies de nos ancêtres se sont articulées autour de nos richesses naturelles, et en particulier la forêt, ses valeurs et ses services — notamment les activités récréatives, l’habitat faunique, la conservation de l’eau et du sol, la biodiversité et les valeurs culturelles — et les produits qu’elle leur a offerts. Aujourd’hui, les forêts du Canada n’ont jamais été plus importantes en tant que ressources naturelles, nationales et mondiales. Nos forêts sont une force vitale qui façonne notre mentalité, notre identité nationale et nos aspirations pour nos enfants et nos petits enfants. Leur intendance est la responsabilité de chaque nouvelle génération.

*Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* arrive à un moment où les occasions et les défis sont sans précédent. Le Canada a la possibilité de bâtir une économie forestière durable en même temps que des collectivités forestières dynamiques et résilientes. Pour y parvenir, il faudra compter sur des efforts concertés de l’ensemble du secteur forestier — toutes les personnes et toutes les organisations qui tirent profit de nos forêts — pour ensuite créer de la richesse et de la prospérité.

Cette vision, la dernière de six Stratégies sur la forêt du Canada, vise un terme de 10 ans (2008-2018). Le document sera réexaminé environ tous les trois ans pour en évaluer la pertinence et sera révisé au besoin. Il s’appuie sur plus de 27 ans d’engagement à l’égard de l’intendance, de l’innovation, du partenariat, de la transparence et de l’imputabilité.

Les Stratégies font partie d’un large processus de mobilisation du public et de dialogue civique entre les Canadiens au sujet de leurs forêts. Chaque année, des centaines d’organisations, de collectivités et de gouvernements dans tout le Canada planifient et débattent de l’avenir de leurs forêts et des options de politiques forestières. Ces discussions ont lieu aux niveaux local, régional et national. La présente vision cherche à refléter la nature de ces conversations, à faire connaître les progrès et réalisations et à attirer l’attention du public sur les défis et les occasions qui s’offrent à nous.

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) dirige le processus lié à l'élaboration de la Vision 2008 au nom de tous les Canadiens et Canadiennes. Plusieurs personnes, organisations, collectivités et gouvernements ont apporté leurs idées, leur énergie et leurs ressources à cet effort collectif au cours des 27 dernières années. Les Canadiens et Canadiennes sont heureux et fiers de leurs réalisations et impatients de relever les défis que pose la conjoncture actuelle.

Les pages qui suivent décrivent le contexte nécessaire à un aménagement durable des forêts au Canada, une nouvelle vision menant à la durabilité, une reconnaissance de l'importance des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, de même qu'un engagement à l'égard de la transformation du secteur forestier.



# Une vision pour les forêts du Canada 2008 et au-delà

## Une ébauche

### Introduction

---

Le Canada possède un immense capital forestier, une ressource naturelle d'importance planétaire qui s'étend de la péninsule d'Avalon, à Terre-Neuve, jusqu'à la baie Rennell, en Colombie-Britannique. Cette ressource, aménagée de façon durable, permet à des cultures dynamiques, à des économies prospères et à des collectivités durables d'exister tout en offrant un large éventail de services écologiques d'une valeur inestimable. Notre secteur forestier — les personnes et les organisations qui tirent profit de la forêt et de ses ressources connexes pour créer de la richesse et de la prospérité — fait preuve d'un leadership mondial remarquable en matière d'aménagement durable des forêts.

Cependant, le monde est de plus en plus complexe. Les effets d'un climat changeant deviennent tangibles et le changement climatique se répercute rapidement sur les régimes de perturbations liés aux insectes, aux maladies et aux incendies dans certaines forêts et a déjà commencé à modifier l'eau, le sol et le régime des températures d'un bout à l'autre du Canada.

Simultanément, notre économie forestière fait face à une transition sans précédent dans la foulée de la mondialisation des marchés et des technologies émergentes. Il s'agit là de défis importants qui offrent non seulement des possibilités pour maintenir des alliances avec des fabricants de marchandises et de produits à valeur ajoutée, mais qui permettront aussi de forger de nouvelles alliances avec les peuples autochtones, les groupes environnementaux, les groupes locaux d'utilisateurs de la forêt et les partenaires forestiers non traditionnels (par exemple les industries chimiques, pharmaceutiques et de l'énergie) ainsi que les membres des milieux financiers et de la recherche.

Les Canadiens et les Canadiennes — et le monde — s'attendent à ce que l'aménagement de nos ressources forestières satisfasse aux normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité sociale, environnementale et des entreprises. Afin de répondre à ces attentes, l'implication de centaines de collectivités rurales, d'organisations et d'institutions sera néces-

saire. Mais ce sera également ce réseau complexe qui fournira notre moyen d'action : en mobilisant et en combinant le capital social, intellectuel et financier de toutes les

collectivités du secteur forestier, le Canada produira les innovations nécessaires pour tirer profit des nouvelles occasions

## Partenariat pour les forêts du Canada

---

Plus de 90 pour cent des forêts du Canada sont détenues en fiducies pour la population et réglementées par les gouvernements provinciaux, territoriaux ou fédéral. Ces gouvernements, par le biais d'une variété d'ententes, allouent les ressources aux collectivités et aux entreprises privées.

### Rôles et responsabilités des gouvernements

Les provinces et les territoires ont le pouvoir d'adopter des lois régissant le développement, la conservation et l'aménagement des ressources forestières et d'élaborer leurs propres ensembles de mesures législatives, de règlements, de normes et de programmes.

Le gouvernement fédéral est responsable des affaires extérieures, y compris les échanges, le commerce, les traités et les conventions. Les responsabilités en ce qui concerne les affaires autochtones et environnementales ainsi que la science et la technologie sont partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

### Rôles et responsabilités du CCMF

Le CCMF est composé de tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts. Établi en 1985, le Conseil est un forum où les gouvernements travaillent ensemble pour résoudre des questions d'intérêt commun et pour diffuser de l'information.

Le reste des forêts du Canada est détenu par des intérêts privés. Ces propriétaires comprennent les compagnies forestières, les municipalités, les peuples autochtones et plus de 425 000 propriétaires de boisés privés.

Les droits des Autochtones et les droits conférés par traité<sup>1</sup> sont constitutionnellement reconnus et stipulés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Même si les cours canadiennes ont reconnu et affirmé que les droits des Autochtones et les droits conférés

---

<sup>1</sup> Les *droits des Autochtones* ont trait à des pratiques, des traditions et des coutumes qui datent d'avant l'arrivée des Européens et qui caractérisent les cultures des peuples autochtones. Les *droits conférés par traité* sont des droits énoncés et définis dans un traité particulier.



par traités font partie des lois canadiennes, elles continuent de clarifier la nature de ces obligations. Cependant, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent tous qu'ils ont un devoir de consulter les Autochtones dans les cas où leurs Le Canada renferme environ 10 pour cent des forêts du monde et plus de 30 pour cent de toutes les forêts boréales et il est l'un des plus importants exportateurs de produits forestiers. Étant donné l'importance des forêts du Canada à l'échelle mondiale, les Canadiens et Canadiennes accordent une grande importance aux politiques forestières internationales.

Le Canada participe activement à des initiatives forestières internationales multilatérales et bilatérales depuis plusieurs années. Le Canada a d'ailleurs affirmé son engagement relativement à l'aménagement durable des forêts en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) avec l'adoption de la Déclaration de principes sur les forêts. Le Canada est également signataire de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

actions peuvent porter atteinte à un droit ancestral ou à un droit conféré par traité qui est établi ou reconnu. Le devoir des gouvernements de consulter les Autochtones découle du principe de l'honneur de la Couronne.

#### Dates et jalons importants relativement à l'aménagement durable des forêts

- *Congrès forestier national 1986* : L'aménagement durable des forêts du Canada est au centre des discussions.
- 1987 : *Publication de la Stratégie nationale pour le secteur forestier canadien (1987–1992)*.
- *La Stratégie nationale sur la forêt (1992–1998) – Durabilité des forêts : un engagement canadien* a suivi en 1992. Un accord a aussi été signé par les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales (ONG), les peuples autochtones et les collectivités.

La première Stratégie nationale sur la forêt consistait en un engagement de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des parties concernées et de la société civile en matière d'aménagement forestier durable. Elle consistait aussi en une réponse à des initiatives et des engagements internationaux, y compris le rapport de la Commission Brundtland « *Our Common Future* », la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en 1992, avec un appui volontaire d'Action 21 comprenant les *Principes sur les forêts*.

*Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* reflète les réalisations et les enjeux des stratégies précédentes, qui ont vu le jour en 1981. Depuis ce temps, les approches, les problèmes et les

priorités ont changé pour prendre en compte l'évolution des valeurs et des institutions qui caractérisent le secteur forestier du Canada.

## Vision

---

Le CCMF est responsable de la vision des forêts du Canada. Il mène le processus d'élaboration de la vision au nom de toutes les compétences gouvernementales et de tous les Canadiens et Canadiennes, et il continue de coordonner le processus d'élaboration des Stratégies sur la forêt du Canada depuis maintenant 27 ans. So but est de favoriser une

large compréhension des enjeux, d'encourager l'engagement national et international et de mobiliser les talents des Canadiens tant au sein des gouvernements que dans la société civile dans la recherche de solutions originales.

À ce titre, le CCMF propose la vision suivante pour les forêts et le secteur forestier du Canada:

***Le Canada sera le meilleur au monde dans l'aménagement durable des forêts et un chef de file mondial pour l'innovation dans le secteur forestier.***

La réalisation de la vision demande la participation d'un réseau de milliers de personnes, de collectivités, d'entreprises, d'ONG, de municipalités

ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux — bref de tout notre secteur forestier — et un engagement commun à l'égard de l'aménagement durable des forêts.

## Engagement du Canada à l'égard de l'aménagement durable des forêts

---

L'aménagement durable des forêts est la pierre d'assise de la réalisation de la vision. Un tel aménagement implique l'intégration d'objectifs cohérents, complexes, concurrents et complé-

mentaires qui s'appuient sur les principes de l'intendance, de l'innovation et du partenariat ainsi que sur la transparence et l'accessibilité pour orienter les objectifs traditionnels et nouveaux



dans les sphères de l'écologie, l'économie et le social.

Les objectifs écologiques bien établis comprennent le maintien de la variété, de la qualité et de l'étendue de nos écosystèmes forestiers; la protection, le maintien et le rétablissement des espèces en péril; la conservation de la diversité génétique; la conservation des ressources hydriques et des sols; le maintien des fonctions des écosystèmes planétaires; et le renforcement de la stabilité, de la résilience et des taux de production biologique des écosystèmes forestiers. Les nouveaux objectifs écologiques s'appuieront de plus en plus sur la gestion des cycles du carbone et sur l'adoption de stratégies de protection de la forêt.

Les objectifs économiques comprennent le soutien des collectivités rurales tributaires des forêts et la promotion de l'innovation et de l'investissement dans les idées, les procédés et les produits qui transforment nos ressources forestières en richesses et contribuent à notre prospérité. On s'attend à ce qu'il y ait beaucoup d'innovations en rapport aux objectifs économiques au cours de la prochaine décennie, y compris une nouvelle mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables, le développement de la bioéconomie et de nouveaux mécanismes de

marché pour les produits et services des écosystèmes.

L'une des tendances les plus notables dans l'évolution des stratégies forestières du Canada au cours des 27 dernières années a été l'élargissement de leur portée pour inclure aujourd'hui un éventail plus large de valeurs sociales. L'augmentation de la résilience des collectivités forestières face aux changements imminents dans nos systèmes biophysiques, économiques et culturels demeure une priorité. Une chose reste certaine : le rythme des changements auxquels nos enfants seront confrontés sera plus rapide que ce que nous avons connu. Des conditions favorisant le développement des capacités rurales et autochtones devront être mises en place. Cela leur permettra de véritablement prendre part à des processus décisionnels transparents pour s'adapter à ce rythme accéléré de changement.

Les Canadiens et les Canadiennes, en grande majorité, vivent dans des villes ou des banlieues. Étant donné que les forêts urbaines contribuent à la qualité de l'air et aident à la conservation de l'énergie, les programmes forestiers communautaires et urbains deviendront des composantes de plus en plus importantes des stratégies de développement durable.

## Passer de la théorie à la pratique

L'idée d'un aménagement durable des forêts va de soi, mais les synergies nécessaires pour le mettre en application sont complexes. Toutes les composantes — des forêts en santé, des collectivités forestières dynamiques et des entreprises forestières rentables — sont interdépendantes.

Comme la vaste majorité des forêts du Canada est détenue en fiducie pour la population par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, il en va de la responsabilité de ces gouvernements d'établir des politiques et des plans pour assurer un aménagement durable des forêts. La plupart des gouvernements provinciaux accordent des licences qui confèrent aux entreprises privées des droits de coupe sur les terres publiques en retour de redevances payées par ces entreprises sur le bois récolté et de la stimulation du développement économique dans les collectivités avoisinantes. Certaines provinces commencent toutefois à s'éloigner de cette approche traditionnelle en confiant aux milieux régionaux de nouvelles responsabilités en matière de gestion des forêts publiques.

La plus grande partie de l'aménagement forestier sur ces

terres est réalisé par les entreprises elles-mêmes ou leurs maîtres d'œuvre, sous la surveillance d'organismes gouvernementaux.

L'application de l'aménagement durable des forêts sur les quelque six pour cent des forêts privées du Canada détenues par des individus, des compagnies forestières, des collectivités et par les peuples autochtones requiert une intendance de la part des propriétaires qui s'inscrit dans un cadre de réglementation et de mesures d'encouragement du gouvernement.

En plus des activités des gouvernements, des entreprises et des propriétaires de forêts privés, la réalisation de la vision dépend également de la contribution de plusieurs autres joueurs, comme les associations professionnelles, les collèges et universités, les chercheurs en foresterie et les organisations non gouvernementales. Chaque groupe a un rôle important à jouer pour promouvoir le savoir, les innovations et les valeurs qui seront nécessaires à la réalisation de la vision. L'interaction de tous ces acteurs et leurs diverses approches d'aménagement durable des forêts renforcent notre capacité collective de réaliser la vision.



## Deux priorités d'importance nationale

---

Dans le contexte de l'aménagement durable des forêts, la vision des forêts s'appuie sur deux priorités qui méritent une attention particulière : d'une part, la transformation du secteur forestier, et d'autre part, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La transformation du secteur forestier exige des idées novatrices pour décloisonner les frontières entre les objectifs écologiques, économiques et sociaux. De même, le changement climatique pourrait avoir des répercussions sur tous les aspects de nos forêts, de la dynamique des écosystèmes à la résilience des collectivités.

### Transformation du secteur forestier

La discussion actuelle sur la transformation du secteur forestier a débuté par l'énoncé d'une série de problèmes difficiles auxquels sont confrontées les industries forestières traditionnelles du Canada — les producteurs de pâtes et papiers et de bois d'œuvre et de panneaux — et qui demandent des solutions novatrices. Les enjeux les plus pressants sont 1) le déclin de la compétitivité de plusieurs usines canadiennes de pâtes et papiers dans un marché mondial, 2) un fort déclin de la

Les deux priorités ont été sélectionnées à partir des réponses du public au Document d'orientation de 2007 et de discussions avec les parties concernées. Toutes deux requièrent des approches multidisciplinaires et offrent de nombreuses occasions d'actions concertées de tous ceux concernés par l'aménagement durable des forêts du Canada. La complexité et la diversité du secteur forestier sont des composantes essentielles de sa résilience. En fait, c'est la diversité des acteurs qui nourrira l'innovation nécessaire à la réalisation de notre vision et des objectifs sous-jacents aux deux priorités.

demande et des prix à la baisse pour le bois d'œuvre résineux et les panneaux utilisés dans la construction des nouvelles maisons et 3) le changement dans la valeur relative des dollars US et CAN.

Durant la plus grande partie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'avantage compétitif de l'industrie traditionnelle des produits du bois du Canada provenait de l'abondance de son approvisionnement en bois et de l'appétit croissant de l'Amérique du Nord pour les pro-

duits forestiers exportés. Des usines ont été installées à proximité des forêts et elles ont expédié leur bois d'œuvre et leur papier vers des marchés situés à de grandes distances.

Or, les nouvelles technologies permettent maintenant à des entreprises d'envergure mondiale de planter des arbres à croissance rapide et de construire des usines modernes près des marchés dans les pays en développement, là où la croissance de la demande pour ces produits est la plus forte. Ces nouvelles installations tirent profit du coût plus bas de la main-d'œuvre, du bois moins cher et d'une réglementation moins contraignante. En comparaison, le taux de rendement du capital investi dans les entreprises canadiennes de produits de la forêt est plus bas, ce qui a contribué à la fermeture de plusieurs vieilles usines canadiennes. Cette situation a provoqué la perte de milliers d'emplois, dont plusieurs dans des collectivités rurales dépendantes d'un employeur unique. Des investissements visant à réduire les coûts et à augmenter l'efficacité de la production de papier d'usage courant et de bois d'œuvre peuvent ralentir cette tendance, mais ils ne peuvent pas l'arrêter.

La transformation du secteur forestier exige bien plus que de

réinventer les entreprises de produits du bois. Elle exige d'encourager l'innovation et de créer de la valeur à partir d'idées originales et de nouveaux produits et procédés. Cela nécessite le renforcement des relations entre les membres du secteur forestier et ceux d'autres secteurs de l'économie et de la société. Il faut investir dans la recherche et le développement, pas seulement dans l'efficacité de la production mais aussi dans la science fondamentale et appliquée pour développer des technologies, des produits, des services et des marchés nouveaux. Cela implique la création de nouveaux liens entre les « silos » bien isolés des politiques forestières, des politiques d'enseignement, des politiques énergétiques et des politiques du travail et de la formation pour relever les défis complexes qui touchent notre économie, nos cultures et nos écosystèmes. Nous avons besoin d'approches originales pour résoudre les conflits d'affectation des ressources. Cela invite à accorder une importance renouvelée à l'identification des plantes forestières et autres organismes qui favorisent la santé et le bien-être des humains.

La transformation du secteur forestier comprendra aussi le développement d'une bioéconomie renouvelable dans laquelle les



Canadiens et les Canadiennes ouvriront de nouveaux débouchés pour exploiter la valeur des produits et services des écosystèmes, comme la biodiversité, la qualité de l'air et la purification de l'eau. Un élément crucial de cette transition consistera à améliorer l'accès à l'éducation et à la formation technique. Même dans le contexte d'une baisse de l'emploi dans le secteur forestier traditionnel, un secteur forestier transformé faisant place à la biotechnologie doit recruter et retenir des travailleurs possédant les qualifications nécessaires pour exploiter des procédés de pointe.

Les forêts canadiennes peuvent être la source d'une diversité de bioproduits comme les fibres, les plastiques, les adhésifs, les bioinsecticides, les antibiotiques, les médicaments dérivés des plantes, les aliments santé, les produits biochimiques et les enzymes microbiennes industrielles. Les résidus forestiers, comme la sciure de bois, les liqueurs de pâte, les boues d'usines de papier et les résidus de coupe et de traitement, peuvent être convertis en carburants alternatifs et en produits à valeur ajoutée, y compris

l'éthanol, les arômes artificiels et les fertilisants. Les produits forestiers comme les produits énergétiques, les biocarburants et les produits industriels peuvent réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre. Maintenant que d'autres secteurs de l'économie adoptent les principes de la durabilité et que nous commençons la transition, les industries forestières du Canada peuvent tirer profit d'une valeur additionnelle.

La rencontre de l'une des plus grandes ressources naturelles du Canada avec l'imagination et l'ingéniosité des Canadiens appuiera les collectivités et leur économie, tout en créant un secteur forestier à même d'exercer un leadership mondial pour la mise au point de technologies et de procédés novateurs permettant la création de valeur à partir de la forêt.

Pour réaliser la transformation du secteur forestier, *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* propose ce qui suit :

**But : Un avenir prospère et durable pour le secteur forestier du Canada.**

**Objectif**

- *Établir et renforcer une culture de l'innovation dans le secteur forestier au Canada en :*
  - engageant systématiquement les universités et d'autres organisations scientifiques et technologiques dans la recherche collaborative et en encourageant les investissements publics et privés dans la recherche et le développement de produits et procédés nouveaux et d'idées originales;
  - en élargissant le champ traditionnel de l'innovation dans le secteur forestier pour inclure les personnes, les relations, les politiques et les institutions;
  - en encourageant l'établissement de meilleurs réseaux pour le partage de l'information et le transfert de technologies et pour faciliter l'application des connaissances;
  - en facilitant l'accès à l'éducation et à la formation technique pour créer une main-d'œuvre possédant les compétences que recherchent les industries forestières fondées sur le savoir;
  - en favorisant l'engagement de secteurs non traditionnels, comme ceux de l'énergie, des produits biochimiques et des produits pharmaceutiques, à l'égard du secteur forestier;
  - en invitant les peuples autochtones à participer et à innover dans le secteur forestier;
  - en favorisant le recrutement et la rétention des étudiants dans les écoles forestières du Canada pour former des professionnels capables de gérer des ressources aux valeurs multiples.

### Atténuation et adaptation au changement climatique

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les milieux canadiens de la recherche ont clairement décrit les effets potentiels d'un réchauffement du climat sur les forêts et sur les collectivités forestières du Canada. Comme c'est le cas pour la transformation du secteur forestier, la réponse aux effets du changement climatique nécessite la coopération et la collaboration de tous ceux qui ont un intérêt dans les forêts du Canada. D'un point de vue stratégique, nous devons main-

tenant tenir compte du changement climatique dans tous les aspects de l'aménagement durable des forêts.

Le réchauffement du climat affectera les régions forestières du Canada de différentes façons. De manière générale, les feux de forêt touchant de grande surface seront sans doute plus fréquents dans l'Ouest et dans le Nord seront. De même, la fonte plus hâtive de la neige dans les bassins hydrographiques de l'Ouest modifiera vraisemblablement le débit des cours d'eau en fin de saison. Les



populations d'insectes forestiers dont la distribution était limitée par les froides températures de l'hiver pourraient maintenant s'étendre. Les forêts du Canada atlantique pourraient, quant à elles, être affectées par des conditions plus chaudes et plus humides et par des tempêtes de verglas plus fréquentes.

Les effets ne se limiteront pas à la forêt comme telle. Les collectivités forestières canadiennes, les industries forestières de même que les gestionnaires et les planificateurs forestiers doivent commencer dès maintenant à s'adapter à ces changements. Les gouvernements, les industries et les collectivités prennent des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour améliorer la qualité de l'air. Malgré ces efforts d'atténuation, le changement climatique continuera à s'intensifier et exigera des stratégies d'adaptation pour réduire notre vulnérabilité et pour profiter des nouvelles occasions qui pourraient se présenter.

L'aménagement durable des forêts peut contribuer à résoudre plusieurs des problèmes posés par le réchauffement climatique tout en créant des occasions pour le secteur forestier. Certaines de nos forêts peuvent être des « puits » de carbone en compensant les

émissions de gaz à effet de serre par la capture du dioxyde de carbone. L'aménagement durable des forêts peut donc accroître le stockage du carbone et en réduire la libération causée par les feux de forêt et les infestations d'insectes. De plus, le secteur forestier peut promouvoir les avantages de l'utilisation de produits forestiers renouvelables contrairement à d'autres produits non renouvelables. Les analyses de cycle de vie — qui établissent l'empreinte environnementale d'un produit, de l'extraction des ressources jusqu'à son élimination finale — font ressortir les avantages de l'utilisation des produits du bois issus de forêts aménagées de façon durable par rapport aux produits non renouvelables qui nécessitent un fort apport énergétique dans les procédés de production, comme l'acier et le béton.

Pour s'adapter au changement climatique, les collectivités doivent avoir accès à l'information et à la connaissance, doivent avoir la capacité de faire connaître les pratiques exemplaires et doivent être sensibles aux aspects de la collectivité qui s'avèrent les plus vulnérables au changement. Les collectivités ont un rôle important à jouer en renforçant la coopération et la coordination aux niveaux local et régional, tant en matière d'identification d'impacts du

changement climatique que de l'élaboration de stratégies d'adaptation.

Pour promouvoir le rôle des forêts dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* propose ce qui suit :

**But :** *Le Canada sera un chef de file mondial en matière de politiques et de mesures novatrices visant à atténuer et à s'adapter aux effets du changement climatique sur ses forêts.*

**Objectifs :**

- *Identifier et surmonter les lacunes en matière de connaissances sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en :*
  - *Faisant la promotion de la recherche sur la vulnérabilité au changement climatique et sur l'adaptation des essences forestière à ce changement;*
  - *évaluant les besoins en matière de connaissances de façon à établir la vulnérabilité des écosystèmes forestier et du secteur forestier;et,*
- *Faciliter la mise en oeuvre des pratiques forestières novatrices requises pour s'adapter au changement climatique en :*
  - *élaborant, en facilitant et/ou en faisant la promotion de mécanismes pour favoriser le partage des connaissances sur les pratiques innovatrices d'adaptation;*
  - *favorisant les occasions de partage des meilleures pratiques d'adaptation forestière; et*
  - *élaborant, de façon collaborative, une stratégie d'adaptation forestière.*
- *Accentuer la recherche sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et utiliser les résultats dans l'élaboration de politiques et de pratiques visant à réduire notre vulnérabilité et à tirer profit des occasions, en :*
  - *surmontant systématiquement les "silos" scientifiques et politiques;*
  - *élaborant des méthodologies et des outils d'évaluation du changement climatique, tant en matière d'atténuation que d'adaptation;*
  - *développant les capacités de recherche, d'élaboration des politiques et de mise en oeuvre en matière de changement climatique;et*
  - *augmentant la capacité d'interpréter et de communiquer de façon simple et accessible les résultats de recherche pertinents.*

## Réaliser la Vision

Bien que le processus d'élaboration de la vision des forêts du Canada soit mené par le CCMF, il doit

bénéficier de la coopération de tout le secteur forestier pour être efficace. Les compagnies de



produits forestiers, les peuples autochtones, les propriétaires de forêts privées, les collectivités forestières, les associations professionnelles, les gouvernements, les chercheurs et les enseignants, les milieux environnementaux, les partenaires non traditionnels (p. ex. les secteurs de

l'énergie, des produits chimiques et des produits pharmaceutiques) ainsi que le public ont tous des rôles importants à jouer dans la réalisation d'un aménagement durable des forêts au Canada. Le CCMF invite tous les intéressés, individus ou groupes, à s'impliquer de façon constructive et volontaire.

### Rôles et responsabilités

De son côté, le CCMF, de lui-même et par l'entremise de ses administrations membres, prendra les mesures suivantes pour faire avancer le processus.

D'abord et avant tout, le CCMF se fera le champion de la vision en faisant en sorte que le grand public connaisse ce document ainsi que ses buts et objectifs et en faisant connaître les progrès accomplis en matière d'aménagement forestier durable au Canada. Il s'assurera aussi que ses propres initiatives et stratégies (y compris la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers, la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt et les Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts) soient coordonnées de façon à faciliter l'aménagement durable des forêts. Ses autres responsabilités comprennent la coordination des efforts avec d'autres conseils de ministres (p. ex. le Conseil canadien des ministres de l'en-

vironnement) sur les questions intersectorielles, comme la biodiversité et le changement climatique, et la communication continue de renseignements accessibles et exacts sur les forêts du Canada.

Les différentes administrations agiront en tenant compte de leur propre conjoncture pour promouvoir l'aménagement durable des forêts, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des programmes et des pratiques novateurs favorisant la transformation du secteur forestier de même que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les administrations de tout le Canada offrent déjà au public de nombreuses occasions de participer à l'aménagement durable des forêts. Il y a, par exemple, des comités consultatifs sur les pratiques forestières et sur l'octroi de droits sur les terres de la

Couronne, la planification de l'utilisation du territoire et les groupes de travail provinciaux et territoriaux sur des questions spécifiques.

En plus des occasions de participation offertes par les gouvernements, les compagnies et les contracteurs forestiers, les associations professionnelles, les Autochtones, les propriétaires de forêts privées, les groupes environnementaux non gouvernementaux et

les citoyens peuvent aussi faire progresser les programmes et les politiques d'aménagement durable des forêts parrainés par des groupes communautaires, le milieu des affaires, les organisations environnementales, les Forêts modèles, les associations professionnelles et les groupes d'intérêt récréatif. En fait, cette vision s'appuie sur la diversité des parties intéressées et leurs différentes initiatives pour atteindre ses buts et ses objectifs.

## Évaluation et communication des progrès

---

La réalisation de notre vision et de nos buts et l'atteinte de nos objectifs exigent que le secteur forestier canadien et la communauté internationale soient continuellement informés des progrès accomplis. Le CCMF utilisera les mécanismes existants, tels que le rapport national sur le Cadre de critères et d'indicateurs du CCMF et les rapports sur l'état des forêts, pour informer les auditoires nationaux et internationaux des progrès accomplis. Le CCMF a aussi l'intention d'afficher des mises à jour sur Internet, un média auquel la plupart des Canadiens et des Canadiennes ont maintenant accès. Tous les groupes et toutes les personnes intéressés sont invités à consulter le site Internet du CCMF

(<http://www.ccfm.org/>) et ceux des membres du secteur forestier.

Une variété de processus additionnels peuvent également servir à faire connaître la vision et les progrès. Ces processus peuvent être, notamment, des articles dans des médias locaux, nationaux ou spécialisés, des événements et des conférences organisés par des associations professionnelles, des organisations non gouvernementales et des universités avec des partenaires forestiers traditionnels et non traditionnels.



## Conclusion

---

Les forêts et le secteur forestier du Canada sont à la croisée des chemins. Les changements structurels et le changement du climat mondial offrent des occasions d'innovation sans précédent. Les forêts du Canada n'ont jamais été plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elles offrent à nos entreprises forestières et à nos collectivités rurales dynamiques des solutions potentielles pour préserver les ressources d'énergie renouvelables, pour atténuer et s'adapter au changement climatique et pour assurer une rentabilité durable.

La réalisation de la vision dépend des actions concertées de toutes les personnes et toutes les organisations qui créent de la valeur à partir des ressources forestières et qui contribuent à notre prospérité et à notre bien-être collectif. Le CCMF mène l'élaboration de cette vision et se fait le champion de ses buts et objectifs, mais il est tributaire des idées, des valeurs et des actions de tous les Canadiens et Canadiennes concernés pour tirer profit des occasions qui sont à notre portée.